

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales  
- *pilier migration et citoyenneté* –  
de

**Samuel Richterich**

Parcours d'intégration contrarié : Les mères migrantes célibataires face à la  
transformation du permis F en permis B

Une analyse socio-législative de l'art. 84, al. 5 LEI et de l'art. 31 OASA

aura lieu le

**27 février 2025 à 14h30, salle 2.310 (A.-L. Breguet 2)**

Directeur de mémoire : Prof. Gianni D'Amato

Expert : Dr. Anita Manatschal

### **Résumé :**

En mobilisant une approche féministe intersectionnelle et en s'appuyant sur une démarche qualitative, mêlant entretiens d'expert.e.s et le témoignage d'une personne concernée, cette recherche explore la manière dont les exigences de la transformation d'un permis F en B, délimité par l'art. 84 al. 5 de la LEI et art. 31 de l'OASA, discriminent les mères migrantes célibataires.

Pour ce faire, l'étude examine les obstacles inhérents à l'intégration socioprofessionnelle des mères migrantes célibataires sous le régime de l'admission provisoire. Elle révèle un ensemble de barrières qui restreignent leur accès à l'emploi et à une insertion sociale pérenne. Ces obstacles, ancrés dans des dynamiques sociales, économiques et culturelles complexes, s'entrecroisent et renforcent les inégalités auxquelles ces femmes font face.

Par ailleurs, une attention spécifique est portée aux exigences de la procédure de transformation du permis F en permis B. L'analyse révèle que ces critères méconnaissent largement les contraintes structurelles pesant sur les mères célibataires, notamment la difficile conciliation entre vie professionnelle et responsabilités parentales, ainsi que les discriminations systémiques liées au genre. La procédure de F en B apparaît alors comme une reproduction fidèle des failles structurelles inhérentes au statut d'admission provisoire.

Cette étude critique dès lors une politique d'intégration essentiellement orientée vers une rentabilité économique immédiate, au détriment d'une reconnaissance et d'une valorisation durable des compétences des personnes migrantes. Elle plaide en faveur de politiques plus inclusives et adaptées aux réalités plurielles des trajectoires migratoires.

Mots-clés: LEI, OASA, administration provisoire, transformation F en B, intégration, mère migrante célibataire, discrimination, intersectionnalité, Suisse, Lausanne, Vaud.

